

## *Procès-Verbal* *Conseil Municipal de la commune de Surfonds*

<p>L'an DEUX MILLE VINGT TROIS Le 11 janvier à 20 heures, légalement convoqué Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Surfonds sous la présidence de Monsieur Alain DUTERTRE Maire, <b>Étaient présents</b> : Monsieur Alain DUTERTRE Maire Madame Emmanuelle CRINIER, Monsieur Harold GARNIER, Monsieur Xavier CHAMPION, adjoints Madame Mélanie BLAVETTE, Madame Aline HERRAULT, Monsieur Cyril SÉCHET, Madame Stéphanie FORET, Monsieur David VOISIN, Madame Florence VAUSSOURD, conseillers municipaux <b>Absents excusés</b>: Monsieur Francis MATRASSOU <b>Secrétaire de séance</b> : Madame Emmanuelle CRINIER <b>Assistaient également à la réunion</b> : Madame Florence TUYTTEN secrétaire de mairie et Mme Stéphanie GENEVAIS assistante au secrétariat</p>	<p><u>Date de convocation</u> 05/01/2023</p> <p><u>Date de publication</u> 17/01/2023</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10</p>
--	---

	Approbation du Procès-Verbal du 07 décembre 2022
1	Budget communal : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
2	Commerce
3	Travaux des commissions
	Informations et questions diverses

### **Approbation du Procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2022**

Après lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2022, les membres présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

### **1 – Budget communal : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023**

M. le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :  
« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.  
En outre jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, seront inscrits au budget lors de son adoption.

M. Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget Principal comme suit :

Chapitre	BP 2022	25%
21 : Immobilisations corporelles	70 953.00 €	17 738.25 €
<b>TOTAL</b>		<b>17 738.25 €</b>

Répartis comme suit :

Chapitre	Opération	Investissement votés
21	Immobilisations corporelles	17 738.25 €
	<b>TOTAL</b>	<b>17 738.25 €</b>

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité (vote à main levée),

**Autorise** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2022 comme présenté ci-dessus.

## 2 – Commerce

Suite à la visite des lieux par les élus en date du 10 décembre 2022, Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra prévoir un grand nettoyage du commerce. Un devis va être demandé auprès de l'association Les Ateliers des Brières (chantier d'insertion).

Il informe le conseil municipal qu'une intervention de la gendarmerie a été effectuée pour enlever les 2 véhicules gênants sur le parking du commerce.

Il propose de créer une commission composée d'élus et d'habitants afin de parler de l'avenir du commerce.

Il demande au conseil municipal qui souhaite participer à cette commission.

Après acceptation du conseil municipal, Messieurs A. DUTERTRE, H. GARNIER, X. CHAMPION, C. SÉCHET et Madame E. CRINIER se portent volontaires.

## 3 – Travaux des commissions

### ✓ Commission Travaux :

#### Salle polyvalente :

- Mise en place d'une alarme

#### Mairie :

- Rajout de barrettes de mémoire pour le poste informatique au secrétariat
- Devis accepté pour l'installation électrique du défibrillateur

M. D. VOISIN prévoit de réunir la commission début février.

### ✓ Commission Culture :

M. H. GARNIER prévoit de réunir la commission en date du mardi 07 février 2023 à 20 h pour préparer le quiz du 03 mars (installation de la salle le 01 mars) et les différentes manifestations de 2023.

### ✓ Commission Finances :

M. X. CHAMPION propose de réunir la commission en date du mardi 28 février 2023 à 20 h en vue de préparer le budget.

### ✓ Commission Enfance et scolarité :

Mme A. HERRAULT va relancer la commune de Bouloire concernant la mise à jour de la convention qui doit être établie entre les communes de Bouloire et Surfonds (relative à l'utilisation des écoles de Bouloire par les enfants de Surfonds).

**✓ Commission Communication :**

M. C. SÉCHET fait part au conseil municipal de la finalisation du Surfonds Info et précise qu'il sera édité le samedi 28 janvier 2023.

La commission se réunira en date du mardi 21 mars 2023 à 20 h afin de préparer le prochain numéro.

## Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe que :

- Le recensement de la population débutera le jeudi 19 janvier et se terminera le samedi 18 février 2023. Une information sera faite par affichage en mairie, sur le site de la commune ainsi que sur Facebook.
- La population légale au 01 janvier 2023 est de 344 habitants.
- Le contrat de l'entretien de l'éclairage public a été reconduit avec la société Delande. Certaines lampes seront changées par des lampes LED. Se renseigner sur la possibilité de subvention.
- Le démontage des décorations de Noël est prévu le 19 janvier 2023.
- Dans le cadre d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune de Surfonds pour l'année 2022, 15 dossiers ont été transmis au service de la Préfecture.

Madame F. VAUSSOURD fait part d'un courrier reçu d'une administrée qui se plaint des manœuvres des cars scolaires devant son habitation place de l'église.

Un mail sera envoyé au service des transports.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45**

**Le Maire**  
**Alain DUTERTRE**

**La secrétaire**  
**Emmanuelle CRINIER**